

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Réhabilitation et construction des vestiaires du stade Pierre BEAUCAMP (relance) - Lot 2: Agencement - Avenant 1

N° : VA_DEC2020_246
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec l'entreprise VILLET AZ AGENCEMENT située à FRETIN (59273), l'avenant n°1 au marché de réhabilitation et construction des vestiaires du stade Pierre Beaucamp (relance) – lot 2 : agencement, afin de prendre en compte les éléments définis ci-dessous :

Aux prestations initiales du marché sont ajoutées les prestations suivantes :

- Fabrication, fourniture et pose de meubles, pour un montant total de 21 240,00 € H.T.

Soit au total une plus-value de 21 240,00 € H.T. (vingt et un mille deux cent quarante euros hors taxe)

Montant du marché : 125 000.00 € HT

Avenant n°1 : 21 240.00 € HT représentant une hausse de 16.99 %

Nouveau montant du marché : 146 240.00 € HT

D'autre part, compte-tenu des effets de la crise sanitaire relative au COVID-19, le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au 04 juin 2020.

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 15 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200710-175801-AU-1-1
Date AR Préfecture : samedi 18 juillet 2020